

## Décision du Maire

N° 2025-251

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Contrat de maintenance : Parcours Immersif Château des Ducs de Würtemberg Montbéliard**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Ville a fait l'acquisition du matériel audiovisuel pour le parcours historique du Château des Ducs de Würtemberg Montbéliard ;
- Considérant que la garantie de parfait achèvement arrive à son terme au 20 décembre 2025 et que la société ETC détient les droits exclusifs de maintenance ;
- Considérant que cette société propose un contrat de maintenance comprenant notamment :
  - La maintenance préventive
  - L'assistance téléphonique et télémaintenance à distance du lundi au dimanche de 9h00 à 18h00
  - La maintenance curative.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de maintenance sans mise en concurrence (article R 2122-3 du Code de la commande publique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec la société ETC Audiovisuel, 27 rue Maurice Gunsbourg, 94851 IVRY SUR SEINE CEDEX, pour une durée d'un an, pour un montant de 9 350 € HT, renouvelable 3 fois.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 27 Novembre 2025

Le Maire  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué



**Eddie STAMPONE**

Déposée en Sous-Préfecture le : 28/11/2025

Affichée le : 01/12/2025